

A

186

DQ21.1

Projet d'aménagement hydroélectrique
de la Péribonka par Hydro-Québec

Lac Saint-Jean

6211-03-066

Montréal, le vendredi 21 novembre 2003

Hydro-Québec
Direction principale – Projets de production
855, rue Sainte-Catherine Est, 15^e étage
Montréal (Québec) H2L 4P5

Madame Monique Gélinas
Coordonnatrice
Bureau des audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Réponses aux questions du 20 novembre 2003

Madame,

Ci-joint, les réponses aux questions du 20 novembre.

Lors de l'audience publique, M. Patrick Arnaud avançait que le projet Péribonka "va probablement apporter de l'ordre de 70 contrats" (DT6, p.74), tandis que le document DA50, déposé par Hydro-Québec, proposait "un découpage de contrats, selon environ 35 contrats, dont la majorité devrait être accessible aux entrepreneurs de la région". Quelles sont les raisons qui expliqueraient la différence dans le nombre de contrats prévus au projet selon l'information obtenue ci-dessus?

Lorsqu'on parle de 35 contrats, il s'agit du découpage du projet en environ 35 principaux contrats. Par exemple:

- aménagement des accès, campement, dérivation provisoire, barrage et digues, prise d'eau, installation des groupes turbines-alternateurs, montage électromécanique, déboisement, ingénierie, etc.

Lors de l'audience publique, où le chiffre de 70 contrats a été avancé, on avait alors inclus les 35 principaux contrats, auxquels ont été ajoutés des contrats d'acquisition des différentes structures du campement, d'appareillage électrique, de mécanique et de contrôle de la centrale et, finalement, les contrats de services au campement, de gérance du chantier et de services professionnels pour réaliser l'ingénierie et la surveillance des travaux. Aussi, il faut mentionner que les 35 principaux contrats généreront plusieurs sous contrats (de sous-traitance). Par exemple:

- L'aménagement des accès engendrera des contrats de déboisement, le campement

génèrera un contrat d'approvisionnement et de conciergerie, le contrat du barrage et des digues engendrera un contrat spécialisé pour le bétonnage pour la coupure étanche sous le barrage, les équipements électromécaniques génèreront des contrats d'installation, etc.

Informations complémentaires à la Commission:

La première rencontre entre Hydro-Québec et le CRCD s'est tenue le 20 novembre dernier. À cette occasion, et dans une optique où les autorisations pour la réalisation du projet seraient émises, nous avons présenté la clause de sous-traitance et l'essentiel du découpage des contrats envisagés, commencé à mettre en commun toutes les informations de part et d'autre pour optimiser l'approche à l'égard des entreprises régionales et, finalement, mis sur pied le comité de travail restreint, tel que demandé par le milieu lors des audiences publiques.

Quelles seraient les modalités de versement pour les fonds versés aux MRC de Maria-Chapdelaine et du Fjord-du-Saguenay? Nous produire une ventilation des fonds accordés aux MRC telle que présentée à l'annexe du volume 2 de l'étude d'impact avec la communauté Innus de Mashteuiash?

Chacune des MRC (Maria-Chapdelaine et Fjord-du-Saguenay) recevra les montants indiqués ci-après. Ces montants seront consacrés à la création, par chacune de ces MRC, d'un Fonds des travaux correcteurs et d'un Fonds de développement régional.

Pour le Fonds des travaux correcteurs, Hydro-Québec effectuera cinq versements annuels, le premier se faisant soixante jours après le début des travaux de construction. Les versements effectués dans le cadre de ce fonds totaliseront 6 321 664 \$.

Année	Versement	Année	Versement	Année	Versement	Année	Versement	Année	Versement
1	2 500 000 \$	2	955 416 \$	3	955 416 \$	4	955 416 \$	5	955 416 \$
							TOTAL: 6 321 664 \$		

Pour le Fonds de développement régional, Hydro-Québec effectuera cinquante versements annuels, le premier se faisant cinq ans après le début des travaux de construction. Les versements effectués dans le cadre de ce fonds totaliseront 50 228 444 \$.

Année	Versement	Année	Versement	Année	Versement
1	593 861 \$	2	605 738 \$	3	617 853 \$
4	630 210 \$	5	642 814 \$	6	655 671 \$
7	668 784 \$	8	682 160 \$	9	695 803 \$
10	709 719 \$	11	723 914 \$	12	738 392 \$
13	753 160 \$	14	768 223 \$	15	783 587 \$
16	799 259 \$	17	815 244 \$	18	831 549 \$
19	848 180 \$	20	865 144 \$	21	882 447 \$
22	900 096 \$	23	918 097 \$	24	936 459 \$
25	955 189 \$	26	974 293 \$	27	993 779 \$
28	1 013 654 \$	29	1 033 927 \$	30	1 054 606 \$
31	1 075 698 \$	32	1 097 212 \$	33	1 119 156 \$
34	1 141 539 \$	35	1 164 370 \$	36	1 187 658 \$
37	1 211 411 \$	38	1 235 639 \$	39	1 260 352 \$
40	1 285 559 \$	41	1 311 270 \$	42	1 337 495 \$
43	1 364 245 \$	44	1 391 530 \$	45	1 419 361 \$
46	1 447 747 \$	47	1 476 703 \$	48	1 506 236 \$
49	1 536 362 \$	50	1 567 089 \$	TOTAL :	50 228 444 \$

Selon le communiqué de presse reçu le 19 novembre 2003, les MRC profiteront "d'un fonds de travaux correcteurs de 6,3 millions de dollars qui devra servir à l'amélioration ou à la mise en valeur de l'environnement et des infrastructures récréotouristiques, en privilégiant le territoire à proximité de la rivière Péribonka". Est-ce qu'Hydro-Québec, dans son entente de partenariat avec les MRC de Maria-Chapdelaine et du Fjord-du-Saguenay, a inclus des exigences à cet effet ?

Le Fonds des travaux correcteurs est destiné à l'amélioration ou à la mise en valeur de l'environnement et des infrastructures récréotouristiques, en privilégiant le territoire à proximité de la rivière Péribonka. La gestion du Fonds des travaux correcteurs incombe à la MRC. Chacune des MRC produira annuellement à Hydro-Québec un rapport sur l'utilisation des montants rendus disponibles.

Veillez agréer, Madame Gélinas, l'expression de nos sentiments distingués.

Josée Pépin pour:

Patrick Arnaud

c.c. M. Richard Boudreau